

DÉFINITIONS

Tous les termes en italique sont définis et présentés par ordre alphabétique dans la section II "Définitions" – Voir pages 18 à 27.

32-1. FORMES DE JEU

Les compétitions contre bogey, contre par et Stableford sont des formules de compétitions par coups dans lesquelles on joue contre un score fixé pour chaque trou. Les Règles du stroke play, pour autant qu'elles ne soient pas en contradiction avec les Règles particulières spécifiques ci-après, s'appliquent.

Dans les compétitions contre bogey, contre par et Stableford avec handicap, le *compétiteur* avec le score net le plus bas sur un trou prend l'*honneur* au trou suivant.

a. Compétitions contre bogey et contre par

Le score dans les compétitions contre bogey et contre par est décompté comme en match play. Tout trou pour lequel un *compétiteur* n'a mentionné aucun score, est considéré comme un trou perdu. Le gagnant est le *compétiteur* qui obtient le meilleur résultat sur l'ensemble des trous.

Le *marqueur* n'est responsable que de l'inscription du nombre de *coups* en brut pour chacun des trous où le *compétiteur* réalise un score net égal ou inférieur au score fixé.

Note 1 : Le score du compétiteur sera ajusté en **déduisant un trou ou des trous selon la Règle applicable** lorsqu'une pénalité autre que la disqualification est encourue pour une infraction à l'une quelconque des Règles suivantes :

- Règle 4 : Les clubs
- Règle 6-4 : Cadet
- N'importe quelle Règle Locale ou règlement de la compétition pour lequel il y a une pénalité maximale par tour.

Le *compétiteur* est responsable de rapporter les faits d'une telle infraction au *Comité* avant de rendre sa carte de sorte que le *Comité* puisse lui appliquer la pénalité encourue. Si le *compétiteur* omet de rapporter son infraction au *Comité*, **il est disqualifié**.

Note 2 : Si le *compétiteur* est en infraction avec la Règle 6-3a (Heure de départ) mais qu'il arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes après son heure de départ, ou s'il est en infraction avec la Règle 6-7 (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent), le *Comité* **déduira un trou du résultat total**. Pour une infraction répétée à la Règle 6-7, voir la Règle 32-2a.

b. Compétitions Stableford

Le score dans les compétitions Stableford est établi en attribuant des points par rapport à un score fixé pour chaque trou selon les modalités suivantes :

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé ou aucun score mentionné	0
Un coup au-dessus du score fixé	1
Égal au score fixé	2
Un coup en dessous du score fixé	3
Deux coups en dessous du score fixé	4
Trois coups en dessous du score fixé	5
Quatre coups en dessous du score fixé	6

Le gagnant est le *compétiteur* qui totalise le plus grand nombre de points.

Le *marqueur* n'est responsable que de l'inscription du nombre de *coups* en brut pour chacun des trous où le *compétiteur* réalise un score net qui lui rapporte un ou plusieurs points.

Note 1 : Si un compétiteur est en infraction avec une *Règle* pour laquelle il y a une pénalité maximale pour le tour, il doit rapporter les faits au *Comité* avant de rendre sa carte de score ; s'il ne le fait pas, **il est disqualifié**. Le *Comité*, du score total de points du tour, **déduira deux points pour chaque trou sur lequel l'infraction a été commise, avec une déduction maximale par tour de quatre points pour chaque *Règle* enfreinte**.

Note 2 : Si le *compétiteur* est en infraction avec la Règle 6-3a (Heure de départ) mais qu'il arrive à son point de départ, prêt à jouer, moins de cinq minutes après son heure de départ, ou s'il est en infraction avec la Règle 6-7 (Retarder indûment le jeu ; Jeu lent), le *Comité* **déduira deux points du score total des points du tour**. Pour une infraction répétée à la Règle 6-7, voir la Règle 32-2a.

Note 3 : Dans le but de prévenir le jeu lent, le *Comité* peut, dans le règlement d'une compétition (Règle 33-1), instaurer des directives sur la cadence de jeu comportant les délais maximaux autorisés pour terminer un *tour conventionnel*, un trou ou un *coup*.

Le *Comité* peut, dans un tel règlement, modifier la pénalité pour une infraction à cette Règle comme suit :

Première violation – Déduction d'un point du score total du tour ;

Deuxième violation – Déduction de deux points supplémentaires du score total du tour ;

Pour violation ultérieure – Disqualification.

32-2. PÉNALTÉS DE DISQUALIFICATION

a. Pour la compétition

Un *compétiteur* est **disqualifié** pour la compétition s'il encourt une pénalité de disqualification pour une infraction à l'une quelconque des Règles suivantes :

- Règle 1-3 : Entente pour déroger aux Règles
- Règle 3-4 : Refus de se conformer à une Règle
- Règle 4 : Les clubs
- Règle 5-1 ou 5-2 : La balle
- Règle 6-2b : Handicap
- Règle 6-3 : Heure de départ et groupes
- Règle 6-4 : Cadet
- Règle 6-6b : Signer et rendre la carte de score
- Règle 6-6d : Score incorrect sur un trou, c'est-à-dire lorsque le score rendu est inférieur à celui réellement réalisé, sauf qu'aucune pénalité n'est encourue lorsqu'une infraction à cette Règle n'affecte pas le résultat du trou
- Règle 6-7 : Retarder indûment le jeu ; Jeu lent
- Règle 6-8 : Interruption du jeu
- Règle 7-1 : Entraînement avant ou entre les tours
- Règle 11-1 : Prendre le départ
- Règle 14-3 : Dispositifs artificiels, équipement inhabituel et utilisation anormale d'équipement

- Règle 22-1 : Balle aidant le jeu
- Règle 33-7 : Pénalité de disqualification imposée par le Comité.

b. Pour un trou

Dans tous les autres cas où une infraction à une *Règle* entraînerait une disqualification, le *compétiteur est disqualifié seulement pour le trou où cette infraction a été commise*.

COMPÉTITIONS CONTRE BOGEY, CONTRE PAR ET STABLEFORD : RÈGLEMENTS

32-1/1

Jouer simultanément une compétition contre bogey, contre Par ou Stableford et une compétition en stroke play

- Q.** Un joueur peut-il jouer simultanément dans une compétition contre bogey, contre Par ou Stableford et dans une compétition en stroke play ?
- R.** Oui, puisque les compétitions contre bogey, contre Par et Stableford sont des formes de compétition en stroke play. **(Révisée)**

Décision connexe :

- 33-1/6 Joueurs en match play jouant simultanément une compétition en stroke play.

32-1/2

Omettre des trous en compétition contre bogey, contre par ou Stableford

- Q.** Dans une compétition contre bogey, contre Par ou Stableford, un joueur peut-il, par exemple, omettre deux trous du tour et rendre un score sur 16 trous ?
- R.** Oui. Selon la Règle 32-1a, dans une compétition contre bogey ou contre par tout trou pour lequel aucun score n'est mentionné par un compétiteur, doit être considéré comme un trou perdu. Selon la Règle 32-1b, si aucun score sur un trou n'est mentionné dans une compétition Stableford, le compétiteur ne marque pas de point sur ce trou.

COMPÉTITIONS CONTRE BOGEY, CONTRE PAR ET STABLEFORD : PÉNALITÉS DE DISQUALIFICATION

32-2a/1

Compétition Stableford à quatre balles avec handicap ; scores d'un camp intervertis sur un trou mais pas à l'avantage du camp

- Q.** A et B sont partenaires dans une compétition Stableford à quatre balles avec handicap. Sur un trou où A, mais pas B, reçoit un coup de handicap, A fait 4 (3 en net) et B fait 5.
- Le marqueur par inadvertance intervertit les scores, consignait 5 (4 en net) pour A et 4 pour B. La carte est rendue avec ces scores consignés. Quelle est la décision ?
- R.** Il n'y a pas de pénalité. Bien que le score de 4 consigné pour B soit inférieur au score réellement réalisé par lui, puisqu'il n'est pas inférieur au score net de 4 consigné pour A (qui est supérieur à celui réellement réalisé par A), il n'y a pas d'infraction à la Règle 31-7a. Il n'y a pas non plus une infraction à la Règle 32-2a,

puisque l'erreur n'affecte pas le résultat du trou.

La même décision serait appliquée pour une compétition à quatre balles contre bogey ou contre par avec prise en compte du handicap.

Décision connexe :

- 31-7a/1 Compétiteur consignait un score pour un trou non terminé.

32-2a/2

Compétition Stableford à quatre balles avec handicap ; scores d'un camp intervertis sur un trou à l'avantage du camp

Q. A et B sont partenaires dans une compétition Stableford à quatre balles avec handicap. Sur un trou, A fait 4 (3 en net) et B fait 5 (4 en net). Le marqueur par inadvertance intervertit les scores, consignait 5 (4 en net) pour A et 4 (3 en net) pour B. La carte est rendue avec ces scores consignés. Quelle est la décision ?

R. Le score de 4 (3 en net) consigné pour B est le plus bas score consigné pour le camp. Comme celui-ci est inférieur au score réellement réalisé par B et est aussi inférieur au score de 5 (4 en net) consigné pour A, le résultat du trou est affecté et le camp est disqualifié selon la Règle 32-2a pour infraction à la Règle 31-7a.

La même décision serait appliquée pour une compétition à quatre balles contre bogey ou contre par avec prise en compte du handicap.

Décision connexe :

- 31-7a/2 Score brut le plus bas attribué au mauvais partenaire.

32-2a/3

Compétition Stableford avec handicap ; enregistrement d'un score brut inférieur affectant le résultat du trou

Q. Dans une compétition Stableford avec handicap contre par, un compétiteur rend au Comité par inadvertance sa carte de score avec un score de 6 au 9^e trou alors que son score réel pour le trou est 7. Le 9^e trou est un par 4 pour lequel le compétiteur reçoit un coup de handicap. Quelle est la décision ?

R. Puisque l'enregistrement du score inférieur à celui réalisé affecte le résultat du trou, c'est-à-dire que le compétiteur est crédité de 1 point pour le trou alors qu'il ne le devrait pas, le compétiteur est disqualifié selon la Règle 32-2a pour une infraction à la Règle 6-6d.

32-2a/4

Compétition Stableford avec handicap ; enregistrement d'un score brut inférieur n'affectant pas le résultat du trou

Q. Dans une compétition Stableford avec handicap contre par, un compétiteur rend au Comité par inadvertance sa carte de score avec un score de 6 au 11^e trou alors que son score réel pour le trou est 7. Le 11^e trou est un par 4 pour lequel le compétiteur ne reçoit pas de coup de handicap. Quelle est la décision ?

R. Puisque l'enregistrement du score inférieur à celui réalisé n'affecte pas le résultat du trou, c'est-à-dire que le compétiteur ne sera en tout état de cause crédité d'aucun point pour le trou en dépit de l'enregistrement d'un 6 au lieu d'un 7, il n'y a pas de pénalité (Règle 32-2a).

32-2a/5**Compétition contre bogey ou contre par avec handicap ; enregistrement d'un score brut inférieur n'affectant pas le résultat du trou**

- Q.** Dans une compétition contre bogey ou contre par avec handicap, un compétiteur rend au Comité par inadvertance sa carte de score avec un score de 3 au 10^e trou alors que son score réel pour le trou est 4. Le 10^e trou est un par 4 pour lequel le compétiteur reçoit un coup de handicap. Quelle est la décision ?
- R.** Puisque l'enregistrement du score inférieur à celui réalisé n'affecte pas le résultat du trou, c'est-à-dire que le compétiteur sera en tout état de cause crédité du gain du trou en dépit de l'enregistrement d'un 3 au lieu d'un 4, il n'y a pas de pénalité (Règle 32-2a).

COMPÉTITIONS CONTRE BOGEY, CONTRE PAR ET STABLEFORD : PÉNALTÉS DE DISQUALIFICATION**32-2b/1****Infraction à une Règle commise par les deux partenaires au même trou en Stableford à quatre balles**

- Q.** A et B sont partenaires dans une compétition Stableford à quatre balles. Pendant le jeu d'un trou, A et B découvrent qu'ils ont échangé leurs balles au trou précédent. Quelle est la décision ?
- R.** A et B ne sont pas disqualifiés de la compétition mais seulement pour le trou sur lequel ils ont échangé leurs balles et pour lequel ils ne marquent donc pas de point.

Autres Décisions concernant la Règle 32 : voir "Compétition contre bogey", "Compétition contre par" et "Compétition Stableford" dans l'Index.